



**Financière Brim Inc.**  
**Conditions du programme de recommandations**

1. Le programme Recommandez-nous à un ami (le « programme ») proposé par Financière Brim Inc. (« Brim ») est offert au titulaire de compte de carte de crédit Brim (le « compte ») admissible (désigné par « vous », « votre » et « vos ») dont la recommandation à un nouveau titulaire à Brim a été acceptée.
2. Le terme « recommandation acceptée » désigne une recommandation qui remplit les conditions suivantes :
  - Brim a reçu une demande en ligne soumise par la personne à laquelle vous avez fait la recommandation et effectuée à partir du lien fourni ou en utilisant le code de recommandation que vous lui avez donné.
  - Cette demande est approuvée par Brim et la personne à laquelle vous avez fait la recommandation active sa carte.
3. La prime de recommandation (la « prime ») est décrite dans la documentation promotionnelle qui vous a été envoyée. La prime est remise au titulaire principal du compte pour chaque recommandation acceptée (ou, s'il y a lieu, chaque fois que cinq recommandations sont acceptées, comme cela est énoncé dans la documentation promotionnelle que l'on vous a fait parvenir) conformément à l'article 2. Pour que la prime soit versée, le compte du titulaire principal doit être ouvert et en règle au moment du versement. La prime sera accordée dans un délai de deux à trois cycles de relevé de compte.
4. Vous devez faire des recommandations uniquement à vos amis et aux membres de votre famille avec lesquels vous entretenez une relation étroite, y compris des communications directes et volontaires dans les deux sens, et qui vous ont donné leur consentement à recevoir cette communication. Chaque fois que vous faites une recommandation, vous nous déclarez et garantisiez que vous entretenez une relation amicale ou familiale étroite (telle qu'elle est définie ci-dessus) avec la personne à laquelle vous faites cette recommandation et qui respecte ces conditions.
5. Chaque personne qui reçoit votre recommandation doit être un résident autorisé d'une province canadienne où les cartes de crédit sont émises par Brim et doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence.
6. Si la personne à laquelle vous faites une recommandation a déjà reçu une recommandation pour une demande de carte Brim ou qu'elle a déjà rempli une demande pour une carte Brim sans recommandation, vous n'êtes pas admissible à une prime de recommandation dans le cadre de ce programme.
7. Toutes les cartes Brim sont offertes sous réserve des conditions qui s'appliquent. De plus, l'offre de carte de crédit faite aux personnes qui ont reçu votre recommandation est assujettie aux conditions définies dans cette même offre.
8. Vous serez avisé lorsqu'une prime découlant d'une ou plusieurs recommandations acceptées est accordée selon les conditions de cette offre.
9. Ce programme peut être suspendu, modifié ou résilié en tout temps et sans préavis. De plus, Brim se réserve le droit, à sa seule discrétion et en tout temps, de suspendre, d'exclure, de limiter ou de révoquer votre participation au présent programme, y compris si nous découvrons ou croyons que vous contrevenez aux présentes conditions du programme ou que ne les respectez pas d'une quelconque façon.

10. Vous reconnaissez avoir lu les présentes conditions et vous acceptez d'y être lié. Nous pouvons modifier à tout moment l'une ou l'autre des dispositions des présentes conditions.

1<sup>er</sup> avril 2018